











Déclaration d'intérêt général

Pièce numéro 8













Plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon

Dossier de Déclaration d'Intérêt Général

Pièce numéro 8

TABLE DES MATIERES

Liste des figures	3
Liste des tableaux	3
NOTA IMPORTANT SUR LA MAITRISE D'OUVRAGE	4
CHAPITRE I - PREAMBULE	10
1-1 Aspects réglementaires	10
1-2 - Mise en œuvre depuis 2007 des programmes d'entretien sur le bassin versant	11
1-3 - Validation du SAGE « Verdon » et mise en place du contrat rivière 2	12
CHAPITRE 2 - MEMOIRE JUSTIFIANT L'INTERET GENERAL OU L'URGENCE DE L'OPERATION	15
2-1 - Cadre Foncier de l'opération	15
2-1-1 - Le territoire	15
2-1-2 - Situation géographique	15
2-1-3 – Les communes concernées par les travaux sur le bassin versant	16
2-2 - Intérêt général des opérations :	19
2-2-1 - Contexte général	19
2-2-2 - Justification de l'Intérêt Général des Travaux :	21
2-2-3 - Durée de validité de la DIG :	23
CHAPITRE 3 : MEMOIRE EXPLICATIF	23
3-1 - Nature et objet des interventions :	23
3-2 - Les moyens techniques mis en œuvre	24
3-3 - Estimation des couts	24
3-4 - Financement des opérations	25
3-4-1 - Plan de financement prévisionnel	25

3-4-2 - Liste des catégories de personnes publiques ou privées, physiques à participer à ces dépenses	
3-4-3 - Proportion des dépenses dont le pétitionnaire demande la prise e	n charge26
3-4-4 - Critères retenus pour fixer les bases générales de répartition des charge	•
3-4-5 - Eléments et modalités de calcul utilisés pour déterminer les mont aux dépenses	•
3-5 - Plan de situation des biens et des activités concernés par l'opération	27
3-6 - Indication de l'organisme qui collectera les participations demandées a	ux personnes 27
3-7 - Modalités d'entretien et couts correspondants	27
CHAPITRE 4 CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	27

LISTE DES FIGURES

FIGURE N°1: BASSIN VERSANT DU VERDON ET SON RESEAU HYDROGRAPHIQUE

13

LISTE DES TABLEAUX

ABLEAU N°1 : MAITRES D'OUVRAGES POUR L'ANNEE 2017	5
ABLEAU N°2 : MAITRES D'OUVRAGES SUR LE BASSIN VERSANT DU VERDON SUR L'ANCIENNE DIG	12
ABLEAU N°3 : LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LES PROGRAMMATIONS	16
ABLEAU N°4 : MAITRES D'OUVRAGES SUR LE BASSIN VERSANT DU VERDON	20
ABLEAU N°5 : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE SUR LE BAS VERDON PAR INTERCOMMUNALITE	24
ABLEAU N°6 : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE SUR LE SOUS BASSIN ARTUBY/JABRON PAR	
INTERCOMMUNALITE	25
ABLEAU N°7 : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE SUR LE HAUT ET MOYEN VERDON PAR INTERCOMMUNA	LITE
	25
ABLEAU N°8 : ESTIMATIF FINANCIERS DES 5 ANNEES DE TRAVAUX SIVU 2017 – 2021	29
ABLEAU N°9 : ESTIMATIF FINANCIERS DES 5 ANNEES DE TRAVAUX A ENTREPRISE POUR LE SIVU 2017 – 2021	1 32
ABLEAU N°10 : ESTIMATIF FINANCIERS DES 5 ANNEES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN SOUS BASSIN ARTUBY /	
JABRON 2017 – 2021	33
ABLEAU N°11 : ESTIMATIF FINANCIERS DES 5 ANNEES DE TRAVAUX DE RESTAURATION SOUS BASSIN ARTUB	Y /
JABRON 2017 – 2021	38
ABLEAU N°12 : ESTIMATIF FINANCIERS DES 5 ANNEES DE TRAVAUX PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON 2	:017
- 2021	39

NOTA IMPORTANT SUR LA MAITRISF D'OUVRAGE

La demande de renouvellement de la DIG et de l'autorisation pour les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin intervient dans un contexte très particulier qui a rendu difficile le montage du dossier.

En effet en lien avec les différentes modifications en cours et à venir au niveau de l'organisation des compétences (arrivée de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018), il était impossible d'identifier un maître d'ouvrage pour la durée de la DIG.

Les travaux de restauration et d'entretien font partie intégrante de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), nouvelle compétence issue de la loi MAPTAM de 2014 qui sera attribuée aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2018.

Une démarche est actuellement en cours sur le bassin versant du Verdon, portée par le PNR Verdon, afin de définir en concertation avec les différentes intercommunalités concernées par le bassin versant du Verdon une organisation par rapport à la compétence GEMAPI :

- Compétence assurée par les intercommunalités
- Compétence déléguée ou transférée à un syndicat mixte, ce syndicat pouvant être le syndicat mixte du PNR Verdon une fois que celui-ci couvrira le bassin versant du Verdon (démarche d'extension de son périmètre en cours)

Afin de minimiser la période sans DIG (la précédente DIG se terminant début janvier 2017), il a été choisi de déposer la demande de renouvellement au plus vite, sans attendre les décisions sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la compétence GEMAPI.

- Le dossier de DIG et le dossier d'étude d'impact sont présentés à l'échelle du bassin versant.
- Les dossiers d'autorisation et d'étude d'incidence Natura 2000 sont présentés par sous bassin versant :
 - Un dossier pour le haut et moyen Verdon
 - Un dossier pour le bassin Artuby Jabron
 - o Un dossier pour le bas Verdon

Les dossiers regroupent plusieurs maîtres d'ouvrage : le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon ou le SIVU d'entretien des berges du Verdon, maître d'ouvrage principal pour le sous bassin, et quelques communes isolées ne faisant pas encore partie du syndicat (démarche d'adhésion en cours) ou du SIVU. En effet ces communes font partie d'une intercommunalité qui n'a pas la compétence, et ne font pas encore partie du syndicat mixte qui ne peut donc pas porter les travaux, mais il était très difficile de présenter un dossier d'autorisation et un dossier d'incidence par commune, sans la logique de bassin.

Quand l'organisation pour la mise en œuvre des plans d'entretien dans le cadre de la compétence GEMAPI sera validée, un arrêté modificatif sera sollicité afin d'actualiser les maîtres d'ouvrage.

A l'heure actuelle, les maîtres d'ouvrage sont donc les suivants :

Tableau n°1 : Maîtres d'ouvrages pour l'année 2017

Commune	EPCI Titulaire de la compétence au 1 ^{er} janvier 2018	Secteurs faisant l'objet d'une programmation de travaux	Pas de travaux programmés, interventions possibles hors programmation (suite à évènement exceptionnel) Partie du territoire communal inclue dans le bassin versant du Verdon uniquement	Maître d'ouvrage 2017 (Evolutions à prévoir en 2018 liées à la mise en place de la compétence GEMAPI)
Allemagne-en- Provence		Colostre	Torrents et ravins de la commune	
Esparron-de- Verdon		Verdon	Torrents et ravins de la commune	
Gréoux-les- Bains		Verdon	Torrents et ravins de la commune	
Montagnac- Montpezat			Torrents et ravins de la commune	
Puimoisson		Auvestre	Torrents et ravins de la commune	
Quinson	DLVA	Verdon	Torrents et ravins de la commune	Syndicat Mixte de Gestion du PNR Verdon
Riez	Durance Lubéron Verdon	Colostre	Torrents et ravins de la commune	Dossier « bas Verdon »
Roumoules	Agglomération	Colostre	Torrents et ravins de la commune	
Vinon-sur- Verdon		Verdon, Malaurie	Torrents et ravins de la commune	
Saint-Laurent- du-Verdon			Lac de Quinson, Torrents et ravins de la commune	
Saint-Martin- de-Brômes		Verdon, Colostre	Torrents et ravins de la commune	
Valensole			Torrents et ravins de la commune	
Brunet			Torrents et ravins de la commune	Commune Dossier « bas Verdon »
Ginasservis	CCPV Communauté		Torrents et ravins de la commune	Syndicat Mixte de Gestion du PNR

La Verdière	de Communes Provence Verdon		Torrents et ravins de la commune	Verdon Dossier « bas Verdon »
Saint-Julien-le- Montagnier		Malaurie	Torrents et ravins de la commune	
Montmeyan		Beaurivé	Torrents et ravins de la commune	Commune
Saint-Paul-les- Durance	Métropole Aix Marseille Provence	Verdon	Torrents et ravins de la commune	Dossier « bas Verdon »
Saint-Jurs	РАА	Colostre, Auvestre	Torrents et ravins de la commune	Syndicat Mixte de Gestion du PNR Verdon Dossier « bas Verdon »
Moustiers- Sainte-Marie	Provence Alpes Agglomération	Maïre, lac de Sainte-Croix	Affluents, torrents et ravins de la commune	2000ici ** 200 Verueii **
Sainte-Croix- du-Verdon		Lac de Sainte- Croix	Torrents et ravins de la commune	SIVU d'entretien des berges du Verdon
Trigance		Jabron en aval du pont de Trigance, Verdon	Torrents et ravins de la commune	Dossier « haut et moyen Verdon »
Artignosc			Lac de Quinson, torrents et ravins de la commune	Communes
Vérignon			Torrents et ravins de la commune	Dossier « bas Verdon «
Baudinard	CCLGV		Lac de Sainte-Croix, lac de Quinson, torrents et ravins de la commune	verdon «
Les Salles-sur- Verdon	Communauté de communes lacs et gorges		Lac de Sainte-Croix, torrents et ravins de la commune	
Moissac- Bellevue	du Verdon		Torrents et ravins de la commune	Syndicat Mixte de Gestion du PNR Verdon
Régusse		Beaurivé	Torrents et ravins de la commune	Dossier « bas Verdon »
Aiguines			Verdon, lac de Sainte-Croix, Torrents et ravins de la commune	
Trigance		Jabron (de la limite départementale (amont) jusqu'au pont	Affluents, torrents et ravins de la commune	Syndicat Mixte de Gestion du PNR Verdon

		de Trigance)		Dossier « Artuby Jabron »
Brenon		Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Châteauvieux		Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune	
La Martre		Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Le Bourguet		Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Bauduen		Lac de Sainte- Croix	Torrents et ravins de la commune	
Allons		Ivoire, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Allos		Bouchier, Chadoulin, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Angles		Verdon lac de Castillon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Beauvezer		Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	SIVU d'entretien des
Castellane		Jabron, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	berges du Verdon
Colmars-les- Alpes	CCAPV Communauté	Lance, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	Dossier « haut et moyen Verdon »
Demandolx	de communes Alpes Provence Verdon		Affluents, torrents et ravins de la commune	
Lambruisse		Issole, Encure	Affluents, torrents et ravins de la commune	
La Mure- Argens		Ivoire, Issole, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
La Palud-sur- Verdon		Baou, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Peyroules		Jabron, Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Rougon		Baou, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	

Saint-André- les-Alpes		Issole, Verdon, lac de Castillon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Saint-Julien- du-Verdon		Riou, lac de Castillon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Thorame- Basse		Issole	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Thorame- Haute		Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Villars-Colmars		Chasse, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
La Garde		Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune	Syndicat Mixte de Gestion du PNR Verdon
Soleilhas			Affluents, torrents et ravins de la commune	Dossier « haut et moyen Verdon »
Blieux			Affluents, torrents et ravins de la commune	
Vergons			Affluents, torrents et ravins de la commune	Communes Dossier « haut et moyen Verdon »
Bargème		Bruyère	Affluents, torrents et ravins de la commune	Syndicat Mixte de Gestion du PNR
Comps		Jabron, Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune	Verdon
La Bastide	CAD	Bruyère	Affluents, torrents et ravins de la commune	Dossier « Artuby Jabron »
La Roque- Esclapon	Communauté	Bruyère	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Ampus	d'agglomération dracénoise		Torrents et ravins de la commune	
Bargemon	araccione		Torrents et ravins de la	
Châteaudouble			commune Torrents et ravins de la	
			commune Torrents et ravins de la	Communes
Montferrat			commune	
Andon		Lane	Affluents, torrents et ravins de la commune	Dossier « Artuby
Séranon	CAPG	Lane	Affluents, torrents et ravins de la commune	Jabron »
Valderoure	Communauté	Lane	Affluents, torrents et ravins	
Caille	d'agglomération du pays de Grasse		de la commune Affluents, torrents et ravins de la commune	
Saint-Auban			Affluents, torrents et ravins de la commune	

	CCPF		
Seillans	Communauté de communes du Pays de Fayence	Affluents, torrents et ravins de la commune	

Procédure d'extension du syndicat mixte :

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon porte et anime les démarches de gestion globale et concertée de l'eau sur le bassin versant du Verdon, c'est-à-dire sur un périmètre plus large que son périmètre statutaire (26 communes du bassin versant ne font pas partie du syndicat). Le syndicat mixte a été la structure porteuse de l'élaboration du SAGE Verdon, approuvé par arrêté inter préfectoral du 13 octobre 2014. En parallèle, il porte également l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de rivière du Verdon : accompagnement des projets au niveau technique et pour la recherche de financements.

En 2014, les élus du Parc naturel régional du Verdon ont donc pris la décision d'engager la démarche d'extension du périmètre de son syndicat, afin que celui-ci soit légitime pour poursuivre ses missions de structure gestionnaire du bassin versant, et que l'ensemble des collectivités concernées puisse participer à la gouvernance de la gestion du grand cycle de l'eau. Cette extension a nécessité une modification des statuts du syndicat mixte, avec création d'un second objet, à savoir la « gestion globale du grand cycle de l'eau ».

L'élaboration des nouveaux statuts a été conduite en 2014-2015 en concertation avec l'ensemble des collectivités concernées. Les nouveaux statuts ont été approuvés par le comité syndical du syndicat mixte le 10 juillet 2015, et entérinés par arrêté préfectoral du 8 juin 2016.

Aujourd'hui, l'adhésion à la compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau » des communes, intercommunalités, et départements concernés par le bassin versant du Verdon est en cours. La validation du nouveau périmètre du syndicat fera l'objet d'une seconde modification des statuts.

En parallèle, une réflexion est en cours pour la mise en place de la compétence GEMAPI: une démarche de concertation entre toutes les intercommunalités du bassin versant doit permettre de définir les contours de la compétence, les moyens et ressources nécessaires, et de choisir une organisation. Si la solution du transfert ou de la délégation de compétence au syndicat mixte de gestion du PNR Verdon est choisie, il s'agirait alors d'un troisième objet du syndicat mixte, et les statuts feraient l'objet d'une nouvelle modification.

CHAPITRE I - PREAMBULE

1-1 ASPECTS REGLEMENTAIRES

Le Code de l'Environnement définit le devoir d'entretien des cours d'eau dans les articles suivants :

L'article L.215-14 du Code de l'environnement :

« Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article. »

Si le devoir des riverains n'est pas respecté, le Code de l'Environnement précise :

L'article L.215-16 du Code de l'Environnement:

« Si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien régulier qui lui est faite par l'article L. 215-14, la commune, le groupement de communes ou le syndicat compétent, après une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai déterminé dans laquelle sont rappelées les dispositions de l'article L. 435-5, peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé. Le maire ou le président du groupement ou du syndicat compétent émet à l'encontre du propriétaire un titre de perception du montant correspondant aux travaux exécutés. Il est procédé au recouvrement de cette somme au bénéfice de la commune, du groupement ou du syndicat compétent, comme en matière de créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine. »

L'article L.211-7 du code de l'Environnement :

« Les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes créés en application de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales sont habilités à utiliser les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :

1º L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique;

2º L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

3º L'approvisionnement en eau;

4º La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;

5º La défense contre les inondations et contre la mer ;

6º La lutte contre la pollution;

7º La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

8º La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

9º Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;

10º L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants;

11º La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

12º L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

L'article L181-1 du Code de l'environnement :

Sont soumis à autorisation environnementale les projets relevant d'au moins une des catégories suivantes :

- « 1°Les installations, ouvrages, travaux et activités mentionnés au I de l'article L.214-3, y compris les prélèvements d'eau pour l'irrigation en faveur d'un organisme unique en application du 6°du II de l'article L.211-3 ;
- « 2°Les installations classés pour la protection de l'environnement mentionnées à l'article L.512-1 ;
- « 3°Les projets mentionnés au deuxième alinéa du II de l'article L122-1-1 lorsque l'autorité compétente mentionnée à cet alinéa est le représentant de l'Etat dans le département, ainsi que les projets mentionnés au troisième alinéa du II du même article.
- « L'autorisation environnementale est régie par les dispositions du présent livre, ainsi que par les autres dispositions législatives dans les conditions fixées par le présent titre.

1-2 - MISE EN ŒUVRE DEPUIS 2007 DES PROGRAMMES D'ENTRETIEN SUR LE BASSIN VERSANT

Dans le cadre des études préalable au Schéma d'aménagement et Gestion des Eaux (SAGE), un programme d'entretien et de restauration a été élaboré sur l'ensemble du bassin versant du Verdon. Pour mettre en œuvre ce programme le Parc naturel régional a élaboré un dossier d'autorisation et de déclaration d'intérêt général en 2005, qui a abouti à la signature d'un arrêté inter préfectoral datant du 3 janvier 2007. Cet arrêté autorise quatre maîtres d'ouvrage à porter les travaux d'entretien et de restauration sur le bassin versant du Verdon.

- Sur la partie haut et moyen Verdon : c'est le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) d'entretien des berges du Verdon dont l'équipe est composée d'un technicien rivière et de 6 agents
- Sur le haut Var : c'est la communauté de communes Artuby Verdon (CCAV) qui est identifiée (anciennement le SIVOM Artuby Verdon). Elle fait appel à des prestataires privés via une commande publique.
- Sur la partie des Alpes-Maritimes: c'est le syndicat Intercommunal des 3 vallées (SI3V) qui est identifié. Il a réalisé une année de travaux mais n'a pas souhaité poursuivre la programmation pour des raisons financières. Il a fait appel à des prestataires privés via une commande publique.

Sur le Bas Verdon : c'est le Parc naturel régional du Verdon qui a été identifié pour porter les travaux d'entretien car aucune structure intercommunale ne couvrait l'ensemble des communes concernées par les travaux. Le Parc fait appel à des prestataires privés via une commande publique.

Pour le Colostre : c'est le conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence qui était identifié pour porter les travaux d'entretien jusqu'à fin 2014 via les brigades bleues, dans le cadre d'une autre autorisation / DIG. Depuis la réforme des collectivités (loi NOTRe), les compétences des conseils départementaux ont été recentrées. La programmation bas Verdon (2017/2021) a intégré le Colostre et ses affluents.

Par ailleurs le Parc naturel régional du Verdon mène une action pour le rétablissement des continuités piscicoles et sédimentaires du Colostre dans le cadre du contrat rivière 2.

Depuis 2007 les interventions de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Verdon ont été définies dans les programmations portées par les maîtres d'ouvrages :

Tableau n°2 : Maîtres d'ouvrages sur le bassin versant du Verdon sur l'ancienne DIG

Secteur	Maîtres d'ouvrages	Programmations	Programmation
d'intervention	jusqu'en 2016	antérieures	actuelle
Haut et moyen	SIVU d'entretien des	1998 - 2002	
•	berges du Verdon	2003 - 2007	2014 - 2021
Verdon	beiges du verdon	2009 - 2013	
Artuby Jabron	Com Com Artuby	2007 - 2011	2017-2021
Artuby Jabron	Verdon	2013 – 2017	2017-2021
Artuby Lane	SI3V	2008 - 2012	2017-2021
	Syndicat mixte de		
Bas Verdon	gestion du Parc	2009 - 2013	2014 - 2021
	Naturel Régional		
Colostre	CD 04	2011 - 2015	2014 - 2021

1-3 - VALIDATION DU SAGE « VERDON » ET MISE EN PLACE DU CONTRAT RIVIERE 2

Le SAGE Verdon a été validé par arrêté préfectoral du 13 octobre 2014 ; le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) définit des dispositions sur les programmes d'entretien et de restauration de la végétation des berges et du lit du Verdon.

- Enjeu : « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes ».
 - Objectif: « Mettre en œuvre une gestion de la ripisylve tenant compte des différents usages, et de la protection des milieux naturels et de la ressource piscicole »
 - 3 dispositions sont définies :
 - **D29** Définir et mettre en œuvre des plans pluriannuels de restauration et d'entretien de la ripisylve sur l'ensemble du bassin versant

D30 - Pérenniser les missions des structures en charge de l'entretien de la ripisylve

D31 - Assurer une coordination entre les différentes structures compétentes sur le bassin versant

Par ailleurs en 2008, les programmes d'entretien de la végétation rivulaire ont été inscrits dans un contrat rivière Verdon 2008 – 2014, ce qui a permis le financement des travaux

En 2014/2015 un appel à projet sur l'ensemble du bassin versant du Verdon a abouti à la réalisation d'un contrat rivière 2 (2016 – 2021). Ce dernier intègre les programmes de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire.

En accord avec les autres collectivités assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux à effectuer, le PNR a souhaité mettre en place un renouvellement de la DIG à l'échelle du bassin versant. Ainsi le renouvellement de de la DIG est reconduit sur la totalité du bassin versant du Verdon, soit 24 bassins versants (le Verdon étant délimité en 3 sous bassins versants) et trois départements concernés (Alpes-de-Haute-Provence, Var, Alpes Maritimes).

Les maîtres d'ouvrages se proposent ainsi d'effectuer en lieu et place des propriétaires riverains, les travaux d'entretien et de restauration de la végétation et des berges.

Pour ce faire, ces maîtres d'ouvrage sollicitent un renouvellement du dossier d'autorisation et de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur l'ensemble du bassin versant du Verdon. Ces travaux de restauration et d'entretien, conformément aux articles R214 – 6 et R214-99 du Code de l'Environnement sont soumis à autorisation et donc à étude d'impact.

Ces opérations déclarées d'intérêt général sont également régies par l'article R123-8 du Code de l'environnement qui prévoit de procédé à une seule enquête publique.

L'article L211-7 du Code de l'environnement permet aux collectivités publiques d'accéder aux propriétés privés riveraines des cours d'eau (notamment pour pallier les carences des propriétaires privés dans l'entretien des cours d'eau); de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics; de simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique.

Ces travaux sont également soumis à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration, en application de l'article L214 (L214-1 à L214-7) du Code de l'Environnement qui fixe la rubrique concernée par le projet.

Les dossiers relatifs aux demandes d'autorisation sont traités par sous bassin versant :

Pièce n°1: Un résumé non technique

Dossier d'autorisation par sous bassin versant :

Pièce n°2 : Dossier haut et moyen Verdon

Pièce n°3 : Dossier Artuby – Jabron Pièce n°4 : Dossier bas Verdon

Dossier Natura 2000 par sous bassin versant :

Pièce n°5 : Dossier N2000 haut et moyen Verdon

Pièce n°6 : Dossier N2000 Artuby – Jabron Pièce n°7 : Dossier N2000 bas Verdon

Dossier commun à l'échelle du bassin versant du Verdon

Pièce n°8 : Un dossier de Déclaration d'Intérêt Général

Pièce n°9 : Un dossier d'étude d'impact

Pièce n°10 : Mention des textes règlementaires

CHAPITRE 2 - MEMOIRE JUSTIFIANT L'INTERET GENERAL OU L'URGENCE DE L'OPERATION

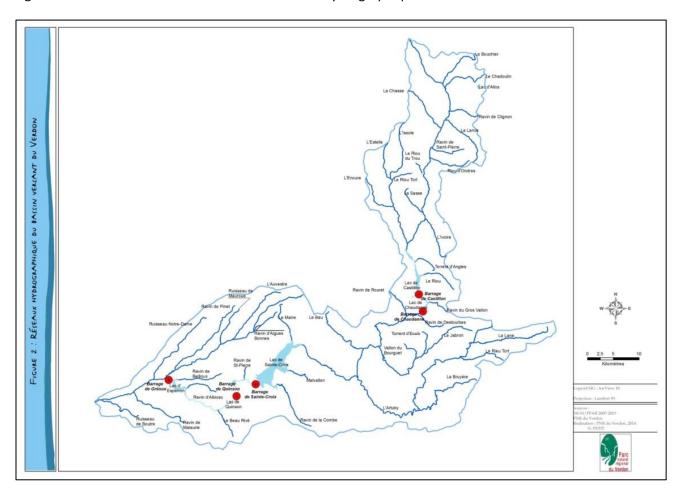
2-1 - CADRE FONCIER DE L'OPERATION

2-1-1 - LE TERRITOIRE

Les opérations projetées par les maîtres d'ouvrages concernent des cours d'eau non domaniaux. Les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

2-1-2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE

Figure n°1: Bassin versant du Verdon et son réseau hydrographique



Le bassin versant couvre 2289 km2. Il concerne 69 communes, sur 4 départements (Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var).

Affluent de rive gauche de la Durance, le Verdon prend sa source à une altitude de 2 325 m sur les pentes de la Sestrière dans le massif des Trois Evêchés. La confluence avec la Durance s'effectue dans la retenue de Cadarache à 237 m d'altitude.

Tableau n°3 : Liste des communes concernées par les programmations

	Commune	Travaux faisant l'objet d'une programmation	Interventions possibles hors programmation (suite à évènement exceptionnel) Bassin versant du Verdon
			<u>uniquement</u>
	Allemagne-en-Provence	Colostre	Torrents et ravins de la commune
	Allons	Ivoire, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Allos	Bouchier, Chadoulin, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Angles	Verdon, rives du lac de Castillon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Beauvezer	Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
a U	Blieux		Torrents et ravins de la commune
enc	Brunet		Torrents et ravins de la commune
de Haute-Provence	Castellane	Verdon, Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune
te-F	Colmars-les-Alpes	Verdon, Lance	Affluents, torrents et ravins de la commune
Hau	Demandolx	Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
de	Esparron-de-Verdon	Verdon	Torrents et ravins de la commune
lpes	Gréoux-les-Bains	Verdon	Torrents et ravins de la commune
∢	La Garde	Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune
	La Mure-Argens	Ivoire, Issole, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	La Palud-sur-Verdon	Verdon, Baou	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Lambruisse	Issole, Encure	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Montagnac-Montpezat		Torrents et ravins de la commune
	Moustiers-Sainte-Marie	Maïre, rives du lac de Sainte-Croix	Affluents, torrents et ravins de la commune

	Peyroules	Jabron, Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Puimoisson	Auvestre	Torrents et ravins de la commune
	Quinson	Rives de la retenue d'Esparron	Torrents et ravins de la commune
	Riez	Colostre	Torrents et ravins de la commune
	Rougon	Verdon, Baou	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Roumoules	Colostre	Torrents et ravins de la commune
	Saint-André-les-Alpes	Verdon, Issole, rives du lac de Castillon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Sainte-Croix-du-Verdon	Rives du lac de Sainte- Croix	Torrents et ravins de la commune
	Saint-Julien-du-Verdon	Riou, rives du lac de Castillon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Saint-Jurs	Le Colostre, L'Auvestre	Torrents et ravins de la commune
	Saint-Laurent-du-Verdon		Lac Quinson, Torrents et ravins de la commune
	Saint-Martin-de-Brômes	Verdon, Colostre	Torrents et ravins de la commune
	Soleihas		Torrents et ravins de la commune
	Thorame-Basse	Issole	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Thorame-Haute	Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Valensole		Torrents et ravins de la commune
	Vergons	Torrent de Vergons	Torrents et ravins de la commune
	Villars-Colmars	Verdon, Chasse	Affluents, torrents et ravins de la commune
Bouches du Rhône	Saint-Paul-lès-Durance	Verdon	

es	Andon	Lane	Affluents, torrents et ravins de la commune
Alpes Maritimes	Caille		Affluents, torrents et ravins de la commune
Mar	Saint-Auban		Affluents, torrents et ravins de la commune
pes	Séranon	Artuby, Rieu Tort	Affluents, torrents et ravins de la commune
Alı	Valderoure	Artuby, Lane	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Aiguines		Verdon, rives du Lac de Sainte- Croix, torrents et ravins de la commune
	Ampus		Torrents et ravins de la commune
	Artignosc		Rives du lac de Quinson, torrents et ravins de la commune
	Bargème	Bruyère, Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Bargemon		Torrents et ravins de la commune
	La Bastide	Bruyère	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Baudinard		Lacs de Sainte-Croix et Quinson, torrents et ravins de la commune
/ar	Bauduen	Rives du lac de Sainte- Croix	Torrents et ravins de la commune
	Le Bourguet	Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Brenon	Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Châteaudouble		Torrents et ravins de la commune
	Châteauvieux	Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Comps-sur-Artuby	Jabron, Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Ginasservis		Torrents et ravins de la commune
	La Martre	L'Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Moissac-Bellevue		Torrents et ravins de la commune

Montferrat		Torrents et ravins de la commune
Montmeyan	Beaurivé	Torrents et ravins de la commune
Régusse	Beaurivé	Torrents et ravins de la commune
La Roque Esclapon	Bruyère	Affluents, torrents et ravins de la commune
Saint-Julien-le-Montagnier	Verdon, Malaurie	Torrents et ravins de la commune
Les Salles-sur-Verdon		Lac de Saint-Croix, torrents et ravins de la commune
Seillans		Torrents et ravins de la commune
Trigance	Jabron, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
La Verdière		Torrents et ravins de la commune
Vérignon		Torrents et ravins de la commune
Vinon-sur-Verdon	Verdon	Torrents et ravins de la commune

Soit au total 47 communes concernées par les programmations de travaux présentés dans le dossier de Déclaration d'Intérêt Général.

22 communes sont situées pour tout ou partie sur le bassin versant du Verdon mais n'ont pas de programmation définie. Le présent dossier intègre ces communes car des interventions non programmées pourront être nécessaires suite à des intempéries par exemple.

Les travaux sont prévus sur l'ensemble des cours d'eau sur lesquels des programmations ont été réalisées (rivières, torrents, ravins, adoux), situés sur le bassin versant du Verdon. Ce sont ainsi environ 642 km de cours d'eau qui sont concernés par des interventions programmées.

2-2 - Interet general des operations :

2-2-1 - CONTEXTE GENERAL

La crue de l'année 1994 a engendré d'importants dégâts sur l'ensemble du bassin versant du Verdon. Ce constat a mis en évidence la nécessité de réaliser un entretien régulier du lit et

des berges du Verdon. Ainsi en 1995, le syndicat d'entretien des berges du Verdon a été créé et a réalisé des travaux d'urgence.

Dans le cadre des études préalables au Schéma d'aménagement et gestion des eaux (SAGE), un programme pluriannuel a été élaboré sur l'ensemble du bassin versant du Verdon (PNRV - 2003). Le Parc naturel régional du Verdon a élaboré en 2005 un dossier de Déclaration d'intérêt Général. Cette démarche a abouti à la signature le 3 janvier 2007 d'un arrêté interpréfectoral portant autorisation et déclaration d'Intérêt général de la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire des cours d'eau du bassin versant du Verdon. Cet arrêté autorisait quatre maîtres d'ouvrage à porter les travaux pour le compte des propriétaires riverains. Les maîtres d'ouvrages sont identifiés dans le tableau suivant :

Tableau n°4 : Maîtres d'ouvrages sur le bassin versant du Verdon

Maître d'ouvrage	DIG	Programmations
SIVU	2 ianvior 2007	-2003/2007 -2009/2013 -2014/2021
CCAV	3 janvier 2007 au 3 janvier	- 2007/2011 - 2012/2016
SI3V	2017	- 2008/2012
PNRV		- 2009/2013 - 2014/2021

La déclaration d'Intérêt général est valable 10 ans et se termine le 3 janvier 2017 sur le bassin versant du Verdon. Au vu des travaux déjà réalisés par les quatre maîtres d'ouvrage il est important de poursuivre et pérenniser la gestion de la ripisylve sur le bassin versant du Verdon.

Sur le haut bassin, la ripisylve du Verdon et de ses affluents, facilement exubérante, doit être gérée pour éviter la prolifération des essences à bois dur sur les berges et dans le lit. La crue de 2013 a montré de nombreux dysfonctionnements notamment sur la gestion des iscles qui se végétalisent et sur l'enrésinement des berges (à l'origine de formation d'embâcles). La poursuite des travaux d'entretien réalisés par le SIVU d'entretien des berges du Verdon apparaît indispensable.

Sur le moyen Verdon, le contrôle du régime hydrologique par les aménagements entraîne le développement très sensible d'une ripisylve mal contrôlée (disparation des petites et moyennes crues). La gestion de la ripisylve doit tenir compte des enjeux économiques et sécuritaires liés aux sports d'eau vive (gorges du Verdon), de la protection des milieux naturels et de la ressource halieutique. Le site de Carajuan est particulièrement important.

Sur le Jabron l'extrême variabilité du lit entraîne un très fort développement végétal et un boisement du lit souvent très important (en rapport avec les faibles niveaux d'eau la majeure partie du temps).

Cette fermeture de la ripisylve, caractéristique d'un régime provençal, après plusieurs années consécutives sans crues morphologiquement actives, peut être extrêmement préjudiciable lors des fortes crues, en limitant l'espace de mobilité nécessaire à la rivière ou en transférant cette mobilité sur des espaces nus, mis en valeur ou cultivés. La mise en place d'un système d'entretien d'un lit minimal permettra d'éviter la gestion dans la durée d'embâcles liés aux crues et de gérer les phénomènes d'érosion.

Sur le haut bassin de l'Artuby qui s'étend sur la partie des Alpes-Maritimes, les enjeux sécuritaires (risque inondation) et sur les usages sont moindres dans la mesure où le territoire est rural et peu habité. Toutefois l'implantation et la prolifération d'espèces invasives comme la Berce du Caucase (sur la Lane affluent rive gauche de l'Artuby) ainsi qu'un l'enrésinement des berges (embâcles) nécessitent des interventions ciblées et raisonnées réalisées de manières pérennes.

Sur le bas Verdon, le vieillissement de la ripisylve, consécutif à la suppression des petites crues, entraîne la création de nombreux embâcles et la réduction de la capacité du lit à cause du boisement progressif des atterrissements. Il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion de la ripisylve et des essartements et nettoyages du lit. Par ailleurs l'aménagement et/ou l'effacement des seuils du bas Verdon nécessite un suivi régulier du lit et des berges du bas Verdon (affouillement, érosion etc.). La zone de confluence (Verdon/Durance) constitue également une forte problématique. En effet, la rareté des crues morphogènes entraîne une fermeture progressive de la confluence par la végétation rivulaire. Toutefois d'importants enjeux écologiques sont présents (castor, avifaune etc.) et nécessitent une gestion spécifique.

Sur le Colostre, la ripisylve est en bonne état sur les parties amont et aval avec des galeries forestières bien représentées (strates herbacée, arbustive et arborescente) et un bon état des berges. La partie médiane (Roumoules à Allemagne-en Provence) est quant à elle dégradée d'un point de vue morphologique et biologique. En effet, l'entretien passé par le curage a entrainé un enfoncement prononcé du lit (jusqu'à 1m par endroit) et l'installation d'espèces invasives végétales (ailante, buddleia, robinier faux acacia etc.). Un projet de restauration hydromorphologique du Colostre est en cours sur la période du contrat rivière Verdon (2016_2021). Ce projet vise à rehausser le lit du Colostre, et accentuer le reméandrage et favoriser la biodiversité des milieux aquatiques. Les interventions sur la ripisylve seront coordonnées avec ce projet.

2-2-2 - JUSTIFICATION DE L'INTERET GENERAL DES TRAVAUX :

Les interventions prévues sur le bassin versant du Verdon ont pour objectif de répondre aux attentes des acteurs locaux et aux enjeux tout en respectant les préconisations des documents d'orientation qui s'appliquent sur le territoire.

Les actions sont inscrites au contrat rivière 2 et répondent aux enjeux et objectifs suivants :

- La sécurité publique, avec des actions destinées à prévenir et diminuer les risques d'inondation et d'érosion en favorisant le retour à un fonctionnement plus naturel de l'hydrosystème. Cet enjeu se décline en 3 objectifs opérationnels :
 - Favoriser ou freiner l'écoulement des crues.
 - Éviter l'érosion du lit des berges / protéger les berges.
 - Diminuer le risque d'apport et d'accumulation de bois mort.
 - Limiter le risque sanitaire lié à la Berce du Caucase (bassin de l'Artuby)
 - Limiter les atterrissements des bancs alluviaux en lit moyen pour restaurer la fonctionnalité de la rivière (lit moyen).
- Le patrimoine naturel, avec des interventions axées sur le maintien et la restauration des potentialités écologiques des cours d'eau et notamment des ripisylves et des annexes de la rivière. Les objectifs opérationnels sont :
 - Maintenir ou améliorer la diversité des boisements.
 - Préserver les habitats, la faune et la flore.
 - Limiter la prolifération des espèces invasives animales et végétales.
 - Préserver et restaurer les zones humides et les bras morts.
 - Lutter contre les pollutions.
- Les usages liés à l'eau, avec des opérations de valorisation des rôles touristiques, sportifs et paysagers des rivières et de sensibilisation des usagers de l'eau, suivant les objectifs opérationnels :
 - Valoriser la ripisylve et le cours d'eau en termes paysagers.
 - Faciliter l'accès au cours d'eau pour les activités sportives et de loisirs.
 - Concilier les usages (agricoles notamment) avec les enjeux écologiques.

Le Verdon est un cours d'eau atypique qui possède un régime naturel sur la partie amont, avec du transport solide, des fluctuations de débit importantes. Le régime est plus

artificialisé sur la partie médiane et aval (5 barrages hydroélectriques), avec un déficit sédimentaire à l'aval des ouvrages et des iscles qui se végétalisent.

L'entretien des berges et du lit des cours d'eau du bassin versant du Verdon est essentielle pour assurer un bon fonctionnement des milieux et limiter les risques (inondations, érosions) et doit se faire à une échelle cohérente. Les interventions ne peuvent être prises en charge par les particuliers riverains de ces cours d'eau, d'où l'intérêt d'une prise en charge par une collectivité.

2-2-3 - DUREE DE VALIDITE DE LA DIG:

La DIG est demandée pour une durée de cinq ans renouvelables afin de permettre la mise en œuvre du programme de travaux 2017 – 2021.

Cette durée de 5 ans est fixée à l'article L.215-15 du Code de l'environnement qui indique que :

« Lorsque les collectivités territoriales, leurs groupements ou les syndicats mixtes crées en application de l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales prennent en charge cet entretien groupé en application de l'article L.211-7 du présent code, l'enquête publique prévue pour la déclaration d'intérêt général est menée conjointement avec celle prévue à l'article L.214-4. La déclaration d'intérêt général a, dans ce cas, une durée de validité de cinq ans renouvelable. »

CHAPITRE 3: MEMOIRE EXPLICATIF

3-1 - NATURE ET OBJET DES INTERVENTIONS :

Le descriptif des interventions est détaillé au chapitre 4 des pièces 2, 3 et 4 (autorisation sur l'eau)

Nous vous invitons à vous référer à ces explications. Sont notamment présentés :

- Contexte
- Enjeux et objectifs
- o Priorité et niveau d'intervention
- Nature des travaux prévus
- Programmation de travaux
- o Modalités de mise en œuvre des travaux

Le programme de travaux sera réexaminé tous les ans au regard des évènements hydrologiques qui pourrait survenir.

3-2 - LES MOYENS TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE

Les interventions constituant les présents programmes seront effectuées différemment selon les maîtres d'ouvrage. En effet, sur le haut et moyen Verdon les travaux seront réalisés de manière combinée entre le travail réalisé par une équipe en régie (composée de six agents) et des entreprises spécialisées pour le gros œuvre (interventions sur des iscles par exemple). Sur le reste du bassin versant : haut Var et Alpes Maritimes et bas Verdon, les travaux seront effectués par des entreprises privées spécialisées dans ce type d'interventions et sensibilisées au respect des milieux naturels et leur fonctionnement. Des consultations publiques seront lancées par les différents maîtres d'ouvrage avant de désigner l'entreprise mandataire.

Les chantiers seront suivis par les techniciens rivière du syndicat mixte et du SIVU d'entretien des berges du Verdon.

L'organisation de la maîtrise d'ouvrage et les moyens mis en œuvre seront amenés à évoluer en lien avec la mise en place de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur le bassin versant du Verdon (voir nota sur la maîtrise d'ouvrage en début de document)

3-3 - ESTIMATION DES COUTS

Les tableaux ci-dessous récapitulent le montant en € TTC des 5 années de travaux prévues par sous bassin versant.

Tableau n°5 : Programmation pluriannuelle sur le bas Verdon par intercommunalité

	Programme d'Entretien et de restauration du bas Verdon													
Travaux de restauration + entretien	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL TTC/ Interco	Moyenne annuelle/ Interco							
CCLGV				2177		2177	435							
CCPV		9000		19710	24600	53310	10662							
DLVA	117780	103800	97798	64669	63528	447575	89515							
Métropole AMP		1800			1800	3600	720							
PAA	1200		18134			19334	3867							
Montant des travaux	118980	114600	115932	86556	89928	525996	105199							
Montant des travaux +10 % Intempéries + 5% divers	136827	131790	133322	99539	103417	604895	120979							

Tableau n°6 : Programmation pluriannuelle sur le sous bassin Artuby/Jabron par intercommunalité

	Programme d'Entretien et de restauration du sous-bassin Artuby Jabron														
Travaux de restauration + entretien	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL TTC / Interco	Moyenne annuelle/								
CAD	9768	26430	21373	38073	14720	110364	9768								
CAPG	15708	4026	22704	53766	4026	100230	15708								
CCAPV	594	17709	66	2226	5544	26139	594								
CCLGV	2574	27147	58487	2946	29764	120918	2574								
Montant des travaux/an	28644	75312	102630	97011	54054	357651	28644								

Tableau n°7 : Programmation pluriannuelle sur le haut et moyen Verdon par intercommunalité

Travaux de restauration + entretien	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL TTC / Interco	Moyenne annuelle/
CCAPV	261722	246173	259051	264984	256025	1287954	257591
PAA	15383	36357	24805	28777	29419	134742	26948
CCLGV	20255	8350	30184	7078	20436	86304	17261
Total/an	297360	290880	314040	300840	305880	1509000	301800

Liste des intercommunalités 2017 :

CCLGV: Communauté de communes Lac et Gorges du Verdon

CCPV: Communauté de communes Provence Verdon

DLVA: Communauté d'Agglomération de Durance-Luberon-Verdon

Métropole AMP: Métropole d'Aix-Marseille-Provence **PAA**: Communauté d'Agglomération Provence Alpes **CAD**: Communauté d'Agglomération Dracénoise

CAPG : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse **CCAPV :** Communauté de communes Alpes Provence Verdon

3-4 - FINANCEMENT DES OPERATIONS

3-4-1 - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Les travaux présentés ici par les différents maîtres d'ouvrage sont inscrits au contrat rivière 2 « Verdon» et concerne les actions suivantes :

Action: 2-2-2-01 Mise en œuvre des plans pluriannuels de restauration et d'entretien des ripisylves. PARTIE MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX

Le contrat intègre également les actions suivantes en lien avec les travaux d'entretien :

- Action 2-2-2-02 Etude diagnostic du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve des sous bassins de l'Artuby et du Jabron et réalisation d'une nouvelle programmation 2017-2021. PARTIE ETUDE
- Action 2-2-2-03 Etude diagnostic des programmes de restauration et d'entretien de la ripisylve 2017 2021 sur le bassin du Verdon et réalisation d'une nouvelle programmation 2022 2026. PARTIE ETUDE
- Action 2-2-2-04 Renouvellement de déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre des plans de restauration et d'entretien des ripisylves sur le bassin versant du Verdon. DOSSIER REGLEMENTAIRE

Les partenaires qui se sont engagés à financer les travaux d'entretien dans le cadre du contrat rivière sont l'Agence de l'Eau, la Région, les départements, et EDF.

En ce concerne les travaux, les demandes de subventions seront établies annuellement.

3-4-2 - LISTE DES CATEGORIES DE PERSONNES PUBLIQUES OU PRIVEES, PHYSIQUES OU MORALES, APPELEES A PARTICIPER A CES DEPENSES

Les partenaires qui se sont engagés à financer les travaux d'entretien dans le cadre du contrat rivière sont l'Agence de l'Eau, la Région, les départements, et EDF.

En accord avec les collectivités membres, il n'est prévu aucune participation financière des propriétaires riverains privés aux travaux.

Les dépenses seront assumées par les seules collectivités membres des différents maîtres d'ouvrage.

3-4-3 - PROPORTION DES DEPENSES DONT LE PETITIONNAIRE DEMANDE LA PRISE EN CHARGE Sans objet

3-4-4 - Criteres retenus pour fixer les bases generales de repartition des depenses PRISE EN CHARGE Sans objet 3-4-5 - ELEMENTS ET MODALITES DE CALCUL UTILISES POUR DETERMINER LES MONTANTS DES PARTICIPATIONS AUX DEPENSES
Sans objet

3-5 - Plan de situation des biens et des activites concernes par l'operation Sans objet

3-6 - Indication de l'organisme qui collectera les participations demandees aux personnes

Sans objet

3-7 - MODALITES D'ENTRETIEN ET COUTS CORRESPONDANTS

Le présent projet concerne principalement des travaux d'entretien ou de restauration des boisements rivulaires et des lits.

Dans le cas des ouvrages à construire (protection en génie végétal, mise en place d'abreuvoir ou d'ouvrages de diversification des habitats aquatiques), leur entretien s'élève à 20% du montant des travaux pour une période de 20 ans. Les frais seront pris en charge par les propriétaires riverains.

CHAPITRE 4 CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Les travaux ont été prévus sur 5 ans (2017 – 2021) couvrant la durée du Contrat rivière.

Les programmes de travaux prévus par année par sous bassin et par commune sont présentés ci-dessous

Les travaux seront principalement exécutés en période automne /hiver c'est-à-dire pendant la période de repos végétatif tout en tenant compte des cycles biologiques des espèces présentes.

Certaines opérations (type essartements, scarification, gestion des sédiments) pourront être menées en période estivale pour profiter des bas niveaux d'eau dans les rivières et limiter les impacts des chantiers.

Sur le secteur haut et moyen Verdon une équipe en régie intervient tout le long de l'année sur les cours d'eau. Le calendrier de travaux sera adapté et devra respecter les périodes d'interdiction de travaux au regard du classement piscicole

Tableau n°8 : Estimatif financiers des 5 années de travaux SIVU 2017 – 2021

PROGRAMMATION DE TRAVAUX HAUT ET MOYEN VERDON 2017 - 2021

						2	017	2	2018	2	019	2	2020	2	021		_
Rivière	Secteur	Communes	Linéaire de berges (ml)	Restauration	Entretien	R	Е	R	Е	R	Е	R	E	R	Е	Total de jours par secteur	
						HAUT VERD	ON										1
	HV1 1	Allos	3450	Non intervention	Surveillance												
	HV1 2	Allos	2250		Entretien pontuel								3			3	
	HV2 1	Allos	4150	Non intervention	Surveillance											0	
	HV2 2	Allos	1750		Entretien important						3					3	
	HV3 1	Allos	1900	restauration de berges en GV	Entretien intensif	10	6						6			22	
	HV3 2	Allos	1900		Entretien important				5						6	11	
Haut Verdon	HV3 3	Allos	3650		Entretien important		5				8				5	18	127
Haut Verdon	HV4 1	Colmars	2050		Entretien intensif				5				5			10	_ 12/
	HV4 2	Colmars, Villars-Colmars, Beauvezer	4150		Entretien important				10				10			20	
	HV4 3	beauvezer, Thorame Haute	5950		Entretien important				10				10			20	
	HV5	Thorame Haute, Allons, La Mure-Argens	12450		Entretien pontuel		3						3			6	
	HV6	Allons, La Mure-Argens, Saint-André-les Alpes	7700	restauration de berges en GV	Entretien important					10	4					14	
Bouchier	BO 1	Allos	9500	Non intervention	Surveillance											0	18
Boucillei	BO 2	Allos	1650		Entretien intensif		6				6				6	18	10
Chadoulin	CD 1	Allos	6300	Non intervention	Surveillance											0	18
Chadodiii	CD 2	Allos	1600		Entretien intensif		6				6				6	18	10
Adoux d'Allos	AdAl	Allos	800		Entretien léger		4						4			8	8
Torrent de Chaumie	Tchom	Colmars	2100		Entretien pontuel		2						2			4	4
Torrent de clot Charbonnier	Tclo	Colmars	1750		Entretien pontuel								2			2	2
Torrent de Clignon	TCli	Colmars	2350		Entretien pontuel								2			2	2
	LC1	Colmars	7550		Entretien pontuel				3				4			7	
Lance	LC2	Colmars	2500	Non intervention	Surveillance											0	17
	LC3	Colmars	1200		Entretien intensif				5						5	10	
Torrent de la Chapelle	Tchap	Colmars	1550		Entretien pontuel				1				1			2	2
Torrent de Miegessole	Tmieg	Colmars	1450		Entretien pontuel		2				1				2	5	5
Chassa	CH1	Villars-Colmars	8450	Non intervention	Surveillance											0	14
Chasse	CH2	Villars-Colmars	2250		Entretien intensif				7				7			14	14
Torrent de Chaussegros	Tchos	Beauvezer	2650		Entretien pontuel								3			3	3
Torrent de Notre	TND1	Beauvezer	4200		Entretien important				8						8	16	30
Dame des Aubris	TND2	Beauvezer	1300		Entretien intensif				7						7	14	30
Torrent de St- Pierre	TSP2	Beauvezer, Thorame Haute	900		Entretien pontuel						2					2	2

Adoux de Thorame	Ad Thor	Thorame Haute	2000		Entretien léger			6]		6	6
Haute Riou d'Ondres	TRO	Thorame Haute	5650		Entretien localisé				3			3	3
Riou de Thorame-													
Haute	TRiT	Thorame Haute	2400		Entretien localisé		2		2		2	6	6
lvoire	IV1	Allons	4950		Entretien important		8			8		16	27
170116	IV2	Allons	1250		Entretien important			6			5	11	
Torrent de Défens	Tdef 2	Allons	1350		Entretien léger					4		4	4
Ravin des Combes	Rcomb	Allons	3250		Entretien léger		4				4	8	8
	IS1	Thorame-Basse	5250	Non intervention	Surveillance								
	IS2	Thorame-Basse	5400		Entretien important		5		10		6	21	
	IS3	Thorame-Basse	3900		Entretien important		5		10		6	21	
Issole -	IS4	Thorame-Basse	5100		Entretien important			10		10		20	112
133010	IS5	Thorame-Basse, Lambruisse, St-André-les- Alpes	5350		Entretien important			10			10	20	112
	IS6	La Mure-Argens, St André-les-Alpes	3650		Entretien intensif		10		10		10	30	
Adoux de la Valette	AdV	Thorame-Basse	1200		Entretien léger								
adoux de la Moutière	AdM	Thorame-Basse	1900		Entretien léger				10			10	10
Adoux de la Bâtie	AdB	Thorame-Basse	2450		Entretien léger								
Estelle	ES	Thorame-Basse	2750		Entretien important		5			5		10	10
Riou Tort	TRT 2	Thorame-Basse	1650		Entretien léger				2			2	2
Torrent de Séoune	TSe2	Thorame-Basse	2250		Entretien pontuel					2		2	2
Encure	EN2	Lambruisse	6700		Entretien important			10		6		16	16
Ravin des Prés	RavP	Lambruisse	1150		Entretien pontuel				3			3	3
Torrent d'Angles	Tang	Angles	2200		Entretien important		4				4	8	8
Riou de Vergons	TRiV	St-Julien-du-Verdon	600		Entretien pontuel				2			2	2
Berges du lac de Castillon		St-André, St-Julien-V, Castellane, Demandlox			Entretien important		10	10	10	10	10	50	50
				_		MOYEN \	/ERDON						
	MV7	Castellane	2050		Entretien important			10			10	20	
_	MV8 1	Castellane	2550		Entretien intensif		10		10	1	8	28	
_	MV8 2	Castellane	3900		Entretien important		1	10	1	1	10	23	
Moyen Verdon	MV8 3	Castellane, Rougon	6550		Entretien important		10	1	1	10	1	23	139
Woyen verdon	MV8 4	Castellane, Rougon, trigance	2100		Entretien important		5	10	8	8	8	39	
	MV9	Rougon	3300		Entretien pontuel		2		2		2	6	_
	MV10	Rougon, La Palud-sur- Verdon	22150	Non intervention	Surveillance							0	
Torrent de la Fontaine	Tfont	Demandolx	1550		Entretien important				5			5	5
Torrent de Destourbes	Tdes	Castellane	1650		Entretien important		8			8		16	16
Recluse	Trec	Castellane	2150		Entretien intensif		6		8		6	20	20
Pesquier -	Tpesq 1	Castellane	1200		Entretien léger				8			8	24
i esquiei	TPesq2	Castellane	1300		Entretien intensif		8			8		16	<u> </u>
Rouret	Trou	Castellane	5300		Entretien important			10			5	15	15

				Coût T	otal par an	1	80	1	L 80	1	80	1	.80	1	.80		
		Linéaires de travaux	306800	-	s travaillés (Entretien/ ation) par an	15	165	0	180	15	165	0	180	0	180	900	
Berges du lac de Sainte-Croix		Moustiers-st-Marie, St- Croix-sur-Verdon, Bauduen			Entretien important	5	4		6	5	5		5		5	35	35
Maïre	MI	Moustiers-st-Marie	4200		Entretien important		5		10		10		10		5	40	40
Torrent de Vallonges	Tval	La Palud-sur-verdon, Moustiers-St-Marie	12650	Non intervention	Surveillance											0	0
d'Embourgues	Temb2	Moustiers-st-Marie	2900		Entretien important								5			5	
Torrent	Temb1	Moustiers-st-Marie	3600	Non intervention	Surveillance											0	5
Torrent de Moustiers	TMou	Moustiers-st-Marie	9350		Entretien pontuel				10						10	20	20
Adoux de Tusset	AdT	Rougon	450	Non intervention	Surveillance											0	0
Baou	ВА	La Palud-sur-verdon, Moustiers-St-Marie	10900		Entretien pontuel								6			6	6
Artuby	ART	Peyroules	7350	Non intervention	Surveillance											0	0
Jabron	JAB3	Trigance	4850		Entretien important		8				10				8	26	38
lah yaya	JAB1	Peyroules	7350		Entretien important		6						6			12	20
Riou du Moulin de Soleil	RMS	Castellane, Trigance	2400		Entretien important						5					5	5
Torrent de la Colle- Brayal	ТСВ	Castellane	1300		Entretien important		5						6			11	11

Tableau n°9 : Estimatif financiers des 5 années de travaux à entreprise pour le SIVU 2017 – 2021

COURS D	'EAU	LIMITES	NATURE DES TRAVAUX	DETAIL DES TRAVAUX	2017	2018	2019	2020	2021
	HV3 1	Du pont des Auches à la confluence avec le Chadoulin	Restauration de berges en GV	Réalisation d'un fascinage et lits de plançons (linéaire de 20 m) au droit des résidences du Verdon Soutien mécanique pour le battage des pieux et le retalutage (pelle)	15 000 (TTC)				
	HV3 3	Du Détroit à l'aval du Pont Haut	Restauration de la zone de divagation en amont du pont Haut	Recépage des iscles centrales (4500 + 2000 m²) et essartement de l'iscle amont (4500 m²) Intervention mécanisée pour broyage : broyeur forestier (3 j) Intervention mécanisée pour essartement : pelle (3 j)		3900			
		паис	Gestion des iscles (entretien)	Recépage/essartement des iscles en amont du pont Haut Intervention mécanisée pour broyage: broyeur forestier (1 j)					2300
	HV4 1	Du Pont Haut à l'amont du Pont de la Buissière	Gestion des iscles (entretien)	Scarification de l'iscle de la Buissière Intervention mécanisée (couplée avec autres travaux) : pelle fleco (2 à 3 j)				3900	
VERDON (Haut Verdon)	HV 4 2	du pont de la Bussière à l'aval du pont de	Gestion des iscles (entretien)	Recépage/essartement des iscles au pont de Villars Heyssier Intervention mécanisée (couplée avec d'autres travaux) : broyeur forestier ou pelle (3 j)				compris dans HV41	
rerain,		Villars Heyssier	Gestion des embâcles post crue de Rioufleiran au pont de Villars, 1400 m	<u>Intervention mécanisée</u> pour évacuation embâcles (couplée avec d'autres travaux) : porteur forestier (3 à 4 j)	4700			4700	
	HV 4 3	aval du pont de Villars Heyssier	Gestion des iscles (entretien)	Recépage/essartement des iscles au pont d'Ondres Intervention mécanisée (couplée avec d'autres travaux) : broyeur forestier ou pelle (3 j)				compris dans HV41	
		au pont du moulin	Gestion des embâcles post crue en amont du pont d'Ondres, 2500 m	<u>Intervention mécanisée</u> pour évacuation embâcles (couplée avec d'autres travaux) : porteur forestier (3 j)	compris dans HV42			compris dans HV42	
			Restauration de berges en GV	Réalisation de couches de branches à rejets <u>Soutien mécanique</u> pour le battage des pieux et le retalutage (pelle)			15 000 (TTC)		
	HV6	du pont d'Allos au lac de	Gestion des iscles (entretien)	Recépage / essartement des iscles en amont de Méouilles Intervention mécanisée : broyeur forestier ou pelle (1 j)			2300		
		Castillon	Gestion des embâcles post crue en amont du pont de Méouilles (3800 m)	Intervention mécanisée pour évacuation embâcles : porteur forestier (2 j)		3100			3100
	IS4	de la Batie au pont de Lambruisse	Gestion des iscles (entretien)	Recépage/essartement en amont du pont de Lambruisse Intervention mécanisée pour broyage : broyeur forestier ou pelle (1 j)			2300		
ISSOLE	15.6	Du pont de	Gestion des iscles (entretien)	Recépage/essartement en amont de St André au droit du camping de l'Issole Intervention mécanisée : broyeur forestier ou pelle (1 j)		2300			
	IS 6	mourefrey à la confluence	Gestion des embâcles post crue au travers des Galans et en amont de St André	Intervention mécanisée pour évacuation embâcles : porteur forestier (2 à 3 j)			3900		
Moyen Verdon	MV8 1	Du pont du Roc à l'aval du camp	Restauration : gestion de l'iscle en amont de la STEP de Castellane	Essartement à envisager en 2019 Intervention mécanisée : pelle (2 j)			3100		
VEIUUII		du Verdon	Abattage d'arbes sur la Barricade	Démontage des peupliers <u>par une entreprise d'élagage</u> Evacuation/broyage des rémanents par le SIVU	2000				2000

Tableau n°10 : Estimatif financiers des 5 années de Travaux d'entretien sous bassin Artuby / Jabron 2017 – 2021

Rivière et ses affluents	Tronçon	Commune(s)	Longueur totale (m)	Niveau de priorité	Niveau d'entretien		Type d'intervention	Pri	x par inte	vention e	t par an (eu	ros)	Total par	Total (euros) par						
								2017	2018	2019	2020	2021	tronçon	cours d'eau						
	Artuby_1	Valderoure	1010	3	1	Travaux	Gestion sélective des embâcles			1500			6500							
	Artuby_1	valueroure	1010	3	•	d'entretien	Recépage sélectif d'aulnes dépérissants			5000			6500							
						_	Eradication de la Berce du Caucase	500												
						Travaux d'entretien	Gestion sélective des embâcles			1650										
	Artuby_2-1	Valderoure, Seranon, La Martre	4680	3	1	a on a care.	Coupe d'arbres déstabilisés en berge			6000			8150							
						Suivi	Prospection de la Berce du Caucase	pm	pm	pm	pm	pm								
						Sulvi	Sensibilisation des riverains sur la Berce du Caucase.	pm		pm		pm								
	Artuby_2-2	Valderoure, Seranon	1250	0	0		Non-intervention						0							
							Gestion des embâcles			2400										
	Artuby_3-1	La Bastide, La Martre	2070	1	1	Travaux d'entretien	Coupes de pins déstabilisés			4800			9200							
		Withtie				d chiretien	Essartement des atterrissements.			2000										
							Gestion sélective des embâcles			1900										
						Travaux	Coupes sélectives de pins destabilisés.			5400			1							
	Artuby_3-2	La Martre	550	3	1	d'entretien	Recépage sélectif d'aulnes dépérissants	2250					9550							
						Elimination des encombrants.				pm			1							
	Artuby_5-1 La Martre Artuby_5-2 La Martre Artuby_7_1_a Bargème, Comps-	575	1	1	Travaux d'entretien Gestion sélective d'embâcles.				400			400								
		l - Mantus	2675			Travaux	Gestion d'embâcles			400			6400							
		Artuby_3-2 La Martie 2073		1	1	d'entretien	Coupe de pins destabilisés			6000			6400							
		Bargème, Comps-	565		1	Travaux	Gestion des embâcles						2000							
<u>></u>	Artuby_7-1a	sur-Artuby	565	3	1	d'entretien	Recépage sélectif des aulnes dépérissants				2500		2900							
L'Artuby							Gestion des embâcles				150			56450						
L'A	Artuby_7-1b	Bargème, Comps- sur-Artuby	1560	1560	1560	1560	1560	1560	1560	1	1	Travaux d'entretien	Recépage sélectif des aulnes dépérissants				2500		4150	
		Sul-Altuby								1560	1560			u entretien	Scarification des atterrissements				1500	
							Gestion sélective des embâcles				300									
							Recépage sélectif des aulnes dépérissants				2150									
	Artuby_7-2a	Comps-sur-Artuby	430	1	1	Travaux d'entretien	Débroussaillage autour des ouvrages				1000		5050							
						u entretien	Essartement des atterrissements				1500									
							Ramassage des déchets				100									
						Travaux	Recépage sélectif des aulnes dépérissants ou arbres destabilisés.				200									
	Artuby_7-2b	Comps-sur-Artuby	800	3	1	d'entretien	Essartement des atterrissements				1500		1700							
							Gestion des embâcles				150									
						Travaux d'entretien	Essartement sur atterrissements				1500		1							
						u entretien	Recépage des arbres déstabilisés en berge.				500									
						Travaux de restauration	Plantations				300									
Artuby_7-:		Comps-sur-Artuby	800	1	1	Noi	n-intervention contrôlée dans le lit et sur la ripisylve installée.						2450							

								Pri	x par inte	rvention e	et par an (eu	iros	Total	Total (euros) par
Rivière et ses affluents	Tronçon	Commune(s)	Longueur totale (m)	Niveau de priorité	Niveau d'entretien		Type d'intervention	2017	2018	2019	2020	2021	par tronçon	cours d'eau
													0	
							Arrachage du Buddleia de David.	150						
						Travaux	Gestion d'embâcles		900					
						d'entretien	Débroussaillage léger		500					
	D 4.4	La Dankida	4530				Ramassage des déchets	200					4750	
	Bruyere_1-1	La Bastide	1530	3	2		Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau.	pm	pm				1750	
							Veille au maintien des arbustes dans la ripisylve.		pm		pm			
						Suivi	Sensibilisation des riverains sur l'importance de la ripisylve.		pm		pm			
							Sensibilisation des riverains sur les espèces végétales invasives.	pm	pm		pm			
							Arrachage manuel de la Balsamine de l'Himalaya	900						
							Arrachage du pied de Robinier faux-acacia	50						
						Travaux d'entretien	Débroussaillage léger		200				1	
						d entretien	Taille en têtard sélective des saules.		300					
	Bruyere_1-2a	La Bastide, La	930	3	2		Ramassage des déchets.	300					2750	
	. –	Roque-Esclapon					Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau.	pm	pm					
							Prospection et suivi des sites d'éradication pour le Robinier et la		Į				=	
						Suivi	Balsamine.	200	200	200	200	200	1	
							Sensibilisation des riverains : invasives, qualité de la ripisylve, qualité des eaux.	10.100	10.100		10.100			
							Arrachage manuel de la Balsamine de l'Himalaya	900	pm		pm			
							Gestion sélective des embâcles	300	1800				_	
a)							Coupe de pins destabilisés		6000				-	
yère						Travaux	Débroussaillage léger		200				1	
La bruyère							d'entretien	Taille en têtard sélective des saules.		400				
La	Bruyere_1-2b	La Bastide, La	1600	3	2		Recépage sélectif des feuillus destabilisés.		2500				13450	
	Bruyere_1-2b	Roque-Esclapon	1000	3	_		Ramassage des déchets. Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau. Prospection de nouveaux pieds de Balsamine et suivi des sites						13430	
									pm					
									рпп				-	
						Suivi	d'éradication.	300	300	300	300	300		
							Sensibilisation des riverains : invasives, qualité de la ripisylve, qualité des eaux.	10.100	10.100		12.122			
							Arrachage manuel de la Balsamine de l'Himalaya	pm 2000	pm		pm			
						Travaux	Gestion sélective des embâcles	2000			2100		-	
						d'entretien	Ramassage des déchets.	150			2100		-	
	Bruyere_2-1a	Bargème, La	1020	3	2		Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau.				12.172		5000	
	biuyere_2-1a	Roque-Esclapon	1020	3	_		Prospection de nouveaux pieds de Balsamine et suivi des sites	pm			pm		3000	
						Suivi	d'éradication.	150	150	150	150	150		
							Sensibilisation des riverains : invasives, qualité de la ripisylve, qualité							
	D 2.4h	D	425				des eaux.	pm	pm		pm			
	Bruyere_2-1b Bruyere_2-2a	Bargème Bargème	435 280	0	0		Non-intervention contrôlée Non-intervention contrôlée						0	
	bruyere_2-2a	Dargeine	280	U	U		Gestion sélective des embâcles				200		<u> </u>	
						Travaux	Coupe de pins si strate arbustive présente.				900 2400		1	
	Drugger 3 31	Danadre -	570	1	1	d'entretien	Ramassage des déchets	50			2400		3350	
	Bruyere_2-2b	Bargème	5/0				Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau	pm			pm		3330	
						Suivi	Sensibilisation des riverains : continuité de la ripisylve et qualité des	hiii			PIII		1	
							eaux.	pm			pm			

	_				Nivonu d'antration		Tong distances		Prix par intervention et		t par an (euros)		Total	
	Tronçon	Commune(s)	Longueur totale (m)	Niveau de priorité	Niveau d'entretien	Type d'intervention		2017	2018	2019	2020	2021	par tronçon	
						Travaux	Gestion sélective des embâcles				300		,	
					1	d'entretien	Recépage sélectif des arbres destabilisés				1000			
	Bruyere_2-2c	Bargème	790	1			Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau				pm		1300	
						Suivi	Sensibilisation des riverains : continuité de la ripisylve et qualité des							
						Tuovaviv	eaux.				pm			
						Travaux d'entretien	Ramassage des déchets	300						
	Bruyere_2-2d	Bargème	1650	1	0		Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau	pm			pm		300	
						Suivi	Sensibilisation des riverains : continuité de la ripisylve et qualité des							
							eaux.	pm			pm			
						Travaux d'entretien	Gestion sélective des embâcles				750			
	Font_Picon Vallon de la Clue	La Bastide	500	1	1	u entretien	Ramassage des déchets	200					950	
						Suivi	Sensibilisation des riverains : qualité de la ripisylve et qualité des eaux (déchets).	pm			pm			
						Travaux	Suppression du seuil en tôle	100			P			
		Bargème	500	1	1	d'entretien	Ramassage des déchets	100					200	
						Suivi	Sensibilisation des riverains/agriculteurs : qualité des eaux (pollution).	pm						
						Travaux	Taille en têtard sélective des saules.	1-	200					
	Viéras	La Roque-Esclapon	500	1	1	d'entretien	Ramassage des déchets	300					500	
	Vicias	La Noque-Esciapon	300			Suivi	Sensibilisation des riverains : continuité de la ripisylve et qualité des						300	
						30101	eaux (déchets et eutrophisation).	pm	pm					
	Jabron_2-1	La Garde, Chateauvieux,	1900	0	0		Non-intervention contrôlée						300	
		Castellane		_		Suivi	Prospection de la Berce du Caucase.	100	100			100		
	Johnson 2 2o	Castellane,	1145	3	2	Travaux d'entretien	Coupe de pins destabilisés.		2400			2400	5010	
	Jabron_2-2a	Chateauvieux	1145	3	_	Suivi	Prospection de la Berce du Caucase.	70	70			70	3010	
						Travaux	Coupe de pins déstabilisés.							
	Jabron_2-2b	Castellane, Chateauvieux,	905	3	2	d'entretien			2400			2400	4980	
	50.0.5 = 2.5	Brenon			_	Suivi	Sensibilisation sur la continuité de ripisylve		pm			pm	-	
						Travaux d'entretien	Prospection de la Berce du Caucase.	60	60			60		
							Arrachage de la Berce du Caucase Gestion sélective des embâcles	600						
		Castellane, Chateauvieux, Brenon					Recépage sélectif des aulnes dépérissants.		2800			2800		
	Jabron_2-2c		Chateauvieux,	950	3	2	u chitetich	Débroussaillage partiel.		250 500			500	7860
on						Suivi	Prospection de la Berce du Caucase et suivi des sites d'éradication.			100	100	70		
Le Jabron							Sensibilisation des riverains sur la Berce.			100		-		
Le							Gestion des embâcles	pm	pm 1900			pm 1900		
	Jabron_3	Castellane, Chateauvieux,	2455	3	2	Travaux	Coupes préventive de pins.		3600			1900	7500	
	3051011_3	Brenon	2433	J	_	d'entretien	Ramassage des déchets	100	3600				7500	
							Eradication du Robinier faux-acacia.							
						_		50						
						Travaux d'entretien	Costion sélective des embêdes			2400		2400		
							Gestion sélective des embâcles. Ramassage des déchets.			1000		1000	1	
	Jabron_4-1	Brenon, Le	1650	3	2		Prospection du Robinier faux-acacia (et Berce) et suivi du site	pm					8650	
	JUDIO11_4-1	Bourguet	1050	•	_		d'éradication.	600		600		600	3030	
						Suivi								
						Sulvi	Sensibilisation des riverains sur les invasives.							

								Prix par intervention		Pri	ix par inte	rvention e	t par an (eu	ros)	Total
	Tronçon	Commune(s)	Longueur totale (m)	Niveau de priorité	Niveau d'entretien		Type d'intervention	2017	2018	2019	2020	2021	par tronçoi		
							Gestion sélective des embâcles			1200		1200			
				1	2	Travaux	x Recépage sélectif des aulnes dépérissants.			2500		2500			
	Jabron_4-2	La Bourguet,	1545			d'entretien	Arrachage des jeunes pins colonisant les atterrissements.			1000		1000	11700		
		Comps-sur-Artuby					Ramassage des déchets.	200							
						Suivi	Prospection du Robinier faux-acacia (et Berce).	700		700		700			
							Eradication du Robinier faux-acacia.	50							
						Travaux d'entretien	Coupes préventives de pins.			4800		4800	00		
	Jabron_5-1	Comps-sur-Artuby	970	3	2	u charcaen	Arrachage des jeunes pins colonisant les atterrissements.			200		200	11450		
		Compo can rintary			_	Suivi	Prospection du Robinier faux-acacia (et Berce) et suivi du site d'éradication.	400	100	400	100	400			
							Sensibilisation des riverains sur les invasives.	pm		pm		pm			
	Jabron_5-2	Comps-sur-Artuby	460	4	1	Travaux d'entretien	Recépage sélectif des arbres destabilisés.			200			200		
	Jabioii_5-2	Comps-sur-Artuby	400	•	•		Non-intervention contrôlée						200		
J;	Jabron_6-1	Comps-sur-Artuby	940	3	1	Travaux d'entretien			1500		1500	3000			
						Travaux	Scarification <u>sélective</u> des atterrissements.			2000					
		Trigance, Comps-				d'entretien	Gestion sélective d'embâcles			7500		7500			
	Jabron_6-2	sur-Artuby	4615	1	2		Inciter les propriétaires à reprendre leur enrochement.			pm			17000		
						Suivi	Projet collaboratif avec les riverains pour la recolonisation de la ripisylve.	pm	pm	pm	pm	pm			
	Jabron_6-3	Trigance	885	3	2	Travaux	Reprise de peignes n'ayant pas fonctionné.			5000			5600		
		Tilganice	555	ŭ	_	d'entretien	Gestion des embâcles	300				300	3000		
	Vallon du	Le Bourguet	500	1	1	Travaux	Gestion sélective des embâcles		1650			1650	4500		
	Bourguet	20 20 01 8000	300	•	•	d'entretien	Coupe sélective de pins au-dessus d'une strate arbustive de feuillus.					1200			
	Vallon du	Trigance	Travaux Gestion sélective des embâcles				1950			3150					
	Lavandou	Trigunice	300	•	•	d'entretien	Coupe sélective de pins déstabilisés.			1200			3130		
	Gros-Vallon	Trigance	500	O O Non-intervention contrôlée		Non-intervention contrôlée									
	Vallon de la	Trigance	500	2	2	Travaux d'entretien	l Déhroussaillage nartiel			100			100		
	Croix	_					Non-intervention contrôlée								
		Andon							Non-intervention contrôlée						
	Lane_1		2380	0	0	Suivi	Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau.	pm			pm		0		
						30111	Sensibilisation des riverains et agriculteurs sur l'eutrophisation.				pm				
						Travaux	Eradication de la Berce du Caucase	5000	1000	1000	1000	1000			
						d'entretien	Gestion sélective des embâcles				4950				
							Recépage sélectif des aulnes dépérissants.				3500				
	Lane_2	Andon	3960	3	1		Prospection de la Berce du Caucase et suivi des sites d'éradication.	pm	pm	pm	pm	pm	17450		
							Sensibilisation des riverains sur la Berce.	pm	pm	pm	pm	pm			
						Suivi	Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau.	pm			pm				
							Sensibilisation sur l'eutrophisation, le piétinement des berges par les bovins et les problèmes de discontinuité de ripisylve.				pm				
							Eradication de la Berce du Caucase.		1000	1000	1000	1000			
						Travaux	Gestion sélective des embâcles.				5500				
	Lane_3	Andon, Valderoure	6800	3	1	d'entretien	Coupe sélective de pins destabilisés.				1200		1/1700		
	Lane_3	, andon, valueroure	0000	3			Ramassage des déchets	1000					14700		
						Suivi	Prospection de la Berce du Caucase et suivi des sites d'éradication.	pm	pm	pm	pm	pm			
						Sulvi	Sensibilisation des riverains sur la Berce.	pm			pm				

							Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau.]	
							Sensibilisation sur l'eutrophisation, le piétinement des berges par les	pm			pm			
							bovins et les problèmes de discontinuité de ripisylve.	pm			pm			
								Prix par intervention			n et par an (euros)		Total	
	Tronçon	Commune(s)	Longueur totale (m)	Niveau de priorité	Niveau d'entretien		Type d'intervention		2018	2019	2020	2021	par tronçon	
							Eradication de la Berce du Caucase.	1500	1000	1000	1000	1000		
						Travaux	Eradication du Topinambour.	300						
						d'entretien	Gestion sélective des embâcles.				1725			
	Lane_4	Valderoure	5220	3	1		Coupe sélective de pins destabilisés.				12000		19725	
							Prospection de la Berce du Caucase et suivi des sites d'éradication.	pm	pm	pm	pm	pm		
						Suivi	Suivi du site d'éradication du Topinambour.	pm	50	50	50	50		
							Sensibilisation des riverains sur les plantes invasives.	pm	pm	pm	pm	pm		
	Rieu_Tort_0-					Travaux d'entretien	Ramassage des déchets.	200						
	1	Séranon	1770	1	0	Suivi	Veille sur la restauration naturelle de la trame verte.	pm			pm		200	
						Sulvi	Sensibilisation sur l'importance de la ripisylve.	pm			pm			
	Rieu_Tort_0-	Séranon	865	1	1	Travaux d'entretien	Ramassage des déchets.	300					300	
	2	3 0.0		•	·	Suivi	Sensibilisation sur les problèmes de pollution.				pm			
		Séranon			1	Travaux d'entretien	Ramassage des déchets.	100						
	Rieu_Tort_0- 3		1745	1			Veille sur la restauration naturelle de la trame verte.	pm			pm		100	
						Suivi	Sensibilisation sur l'importance de la ripisylve et sur les problèmes de pollution.	pm			pm			
-Tort	Rieu_Tort_0- 4	Séranon	860	0	0		Non-intervention contrôlée				•		0	
Le Rieu-Tort	Rieu_Tort_0- 5	Séranon, La Bastide	2245	1	1	Travaux d'entretien	Coupe sélective de pins pour développement de la strate arbustive de feuillus.				9600		9600	13800
7	Rieu_Tort_1	La Bastide	1080	1	0	Suivi	Sensibilisation – Projets collaboratifs : limiter le drainage afin de conserver la zone humide du Plan de Finiels.	pm	pm	pm	pm	mq	0	
						Travaux d'entretien	Coupe sélective de pins pour développement de la strate arbustive de feuillus.	F	15.11	la.,,	3600	la		
	Rieu_Tort_2	La Bastide	790	1	1		Sensibilisation – Projets collaboratifs : limiter le drainage afin de conserver la zone humide du Plan de Finiels.	pm	pm	pm	pm	pm	3600	
						Suivi	Sensibilisation et veille sur la restauration naturelle de la ripisylve.	pm	1-	r · ·	pm	Pill	-	
	Rieu_Tort_3	La Bastide	1140	1	0	Suivi	Sensibilisation – Projets collaboratifs : limiter le drainage afin de conserver la zone humide du Plan de Finiels.	pm	pm	pm	pm	pm	0	
							Sensibilisation et veille sur la restauration naturelle de la ripisylve.	pm	,		pm			
				Tota	l par année			-	32600	77750		40950		24267
					us : 10 % du coût	total.		2170						24267,
				-	total HT par an						76642,5			266942

Tableau n°11 : Estimatif financiers des 5 années de Travaux de restauration sous bassin Artuby / Jabron 2017 – 2021

					Ann	ée (prix en euro	s ht)		
Tronçon	Communes	Numéro de fiche travaux	Sujet de la fiche travaux	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL TTC
Artuby_3-2	La Martre	n°4	ÉROSIONS ET ATTERRISSEMENTS				2 400		2880
Artuby_7-2b	Comps-sur- Artuby	n°6	LOUPE D'ÉROSION		6 900				8280
Jabron_2-2b	Castellane	Voir PER 2013- 2017	EROSION DE BERGE (pose d'une fascine)		20 000				24000
Jabron_2-2c	Castellane	n°10	ÉROSION DE BERGE				4 500		5400
	тот	AL PAR ANNEE			26 900		6 900		40560

Tableau n°12 : Estimatif financiers des 5 années de travaux Parc Naturel Régional du Verdon 2017 - 2021 **PROGRAMMATION DE TRAVAUX BAS VERDON 2017 - 2021** 2017 2018 2019 2020 2021 Linéaire de

Rivière	Secteur	Communes	berges (ml)	Restau	ıration	Entretien	R	Е	R	Е	R	Е	R	Е	R	Е	Total par secteur	Montant HT	
	SBV1	Esparron-sur-Verdon, Quinson, Saint-Julien-le- Montagnier	30000	R2	1000	EO				0						0	0		
	SBV2	Gréoux-les-Bains, Saint- Julien-le-Montagnier	5500	R1	0	E3				15000						15000	30000		
Bas Verdon	SBV3	Gréoux-les-Bains	3350	R2	1000	E2				6700						6700	13400	148800	
	SBV4	Gréoux-les-Bains	8000	R3	1000	E2		16000						16000			32000		
	SBV5	Vinon-sur-Verdon	7400	R3	1500	E3		22200						22200			44400		
	SBV6	Vinon-sur-Verdon	4600	R1	0	E2						11500		11500			23000]	
	SBV7	Vinon-sur-Verdon, Saint- Paul-les-Durance	5000	R1	0	EO				3000						3000	6000		
Beau rivé	SBR1	Montmeyan	6400	R1	500	E1								3400			3400	10380	
Beau rive	SBR2	Montmeyan, Régusse	6980	R2	600	E1								6980			6980	10380	
	SMA1	Saint-Julien-le- Montagnier	13600	R3	1600	E2										13000	13000		
Malaurie	SMA2	Saint-Julien-le- Montagnier	2850	R1	0	E0										0	0	25050	
	SMA3	Gréoux-les-Bains, Saint- Julien-le-Montagnier, Vinon-sur-Verdon	12050	R2	300	E1								12050			12050		
	SCO1	Moustiers-Saint-Marie, Saint-Jurs	14100	R1	200	EO	1000	0						0			1000		
	SCO2	Moustiers-Sainte-Marie, Puimoisson, Roumoules	14850	R1	0	E1						14850					14850		
	SCO3	Roumoules, Riez	4750	R2	600	E1	6000	4750								7600	18350		
	SCO4	Riez	3800	R3	1200	E2	18000	5200									23200		
Colostre	SCO5	Allemagne-en-Provence, Riez,	13180	R3	5000	E2	15000	11000	15000	11000							52000	161640	
	SCO6	Allemagne-en-Provence, Saint-Martin-de-Brômes	14400	R2	2000	E2			20000	24800							44800		
	SCO7	Saint-Martin-de-Brômes, Gréoux-les-Bains	7440	R1	0	E1										7440	7440		
Maurous	SMU1	Puimoisson, Riez	7450	R2	300	E1									3000	2700	5700	12900	
Mauroue -	SMU2	Riez	10200	R1	0	E1										7200	7200	12900	
	SAU1	Saint-Jurs, Puimoisson	15600	R1	0	E2						18600					18600]	
Auvestre	SAU2	Puimoisson, Riez	10980	R1	0	E2						21960					21960	79560	
	SAU3	Riez	3100	R3	1700	E3					25500	4200				9300	39000		
Coût restauration/entretien par an						40000	59150	35000	60500	25500	71110	0	72130	3000	71940		_		
Coût Total par an						992	150	95!	500	966	510	72	130	749	940	438330			

Contacts:

Parc naturel régional du Verdon

Domaine de Valx 04 360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE

M. Jacques ESPITALIER, vice-président en charge de l'eau et des milieux aquatiques Mme Corinne GUIN, chargée de mission « eau » M. Guillaume RUIZ, technicien rivière Tél : 04-92-74-68-00

Tél: 04-92-74-68-00 info@parcduverdon.fr



SIVU d'entretien des berges du Verdon

Place de Verdun 04170 SAINT-ANDRE-LES-ALPES

Président : M. François GERIN JEAN, président M. Thomas GARNIER, technicien rivière Tél : 04-92-83-99-28 garnier.sivu@orange.fr

